

## CLARIFICATIONS

**Intitulé du marché :** Marché de services relatif au recrutement d'un prestataire pour le marché appui à la promotion et à l'intégration du travail décent dans les activités d'appui aux filières et aux entreprises du projet Naatal Sine Saloum »

**Référence du marché :** SEN24002-10211

Veuillez noter que le pouvoir adjudicateur ne répondra plus à aucune autre question, comme prévu au point 3.3 « Informations ». Pour rappel, les offres doivent parvenir **avant la date limite et à l'adresse indiquées** au point 3.5 « introduction des offres » du cahier spécial des charges. **Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.**

N°	Question	Réponse
1.	Quel est le budget estimatif du marché ?	Le budget estimatif global de ce marché est de 295 410 Euro TTC Un addendum est publié sur le site Enabel ( <a href="https://www.enabel.be/public-procurement">https://www.enabel.be/public-procurement</a> )
2	Est-il possible de nous transmettre les TdRs ?	Les Termes de références sont à la page 28 du cahier spécial des charges ci-joint
2.	<p>Le critère de chiffre d'affaires minimum est strictement obligatoire, ou s'il peut être compensé par une garantie bancaire ou une caution attestant de notre capacité financière ?</p> <p>Le critère peut être satisfait dans le cadre d'un groupement (conjoint ou solidaire), en cumulant les chiffres d'affaires des membres du groupement ?</p> <p>Est-il possible de recourir aux capacités d'une autre entité, conformément aux dispositions relatives à la mise à disposition de moyens ?</p>	<p>1° Le critère de chiffre d'affaires minimum est strictement obligatoire dans le cadre de ce marché et l'alternative n'est pas envisagé ;</p> <p>2° En cas de groupement (conjoint ou solidaire) les chiffres d'affaires sont cumulatifs</p> <p>3° Un soumissionnaire peut, le cas échéant, faire valoir les capacités économiques et financières d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :</p> <p>Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.</p> <p>Le pouvoir adjudicateur vérifiera, pour les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir</p>

		<p>recours s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef.</p> <p>Lorsqu'un opérateur économique a recours aux capacités d'autres entités en ce qui concerne des critères ayant trait à la capacité économique et financière, l'opérateur économique et ces entités sont solidairement responsables de l'exécution du marché.</p>
3.	Pourriez-vous nous indiquer la date de début prévue du contrat, afin que nous puissions renseigner correctement les dates dans le formulaire 6.16 « Déclaration d'exclusivité et de disponibilité »	La date prévisionnelle de démarrage de la prestation est le <b>1 juillet</b> au plus tard. Le contrat prendra effet à la date de la notification de l'attribution du marché à l'adjudicataire.
4.	Une même organisation peut-elle être membre de deux groupements distincts soumis à cet appel ?	<p>Le pouvoir Adjudicateur interdit pour cet appel :</p> <p>A. De soumissionner à la fois à <b>titre individuel et en groupement</b> ;</p> <p>B. Ou d'être <b>membre de plusieurs groupements</b> pour ce même marché.</p> <p>Cela étant, toute double participation rend les offres <b>irrégulières</b></p>
5.	Enabel a-t-il une enveloppe indicative ou une fourchette budgétaire globale attendue pour ce marché ?	Le budget estimatif global de ce marché 295 410 Euro TTC
6.	Les « équipements » mentionnés dans les coûts d'activités : de quel type d'équipements s'agit-il exactement ? S'agit-il de matériel pédagogique, ou d'autre nature ?	Les équipements mentionnés dans les coûts concernent les EPI (équipement de protection individuelle) pour les acteurs dans les filières. Ils seront spécifiés en fonction des besoins identifiés lors du diagnostic.
7.	Les 6 tables rondes avec les inspections du travail (2 par région) sont-elles à organiser et intégrer dans le budget par le prestataire, y compris la logistique et les per diem des participants ? Ou Enabel prend-il cela en charge ?	Le présent marché est un marché à prix global, ce qui signifie que le prix global est forfaitaire et couvre l'ensemble des services du marché. Le prix global sera, si nécessaire, calculé sur la base d'une ventilation du prix forfaitaire. Dans ce cas, un prix forfaitaire sera indiqué pour

		<p>chaque poste de la ventilation détaillée. Le prix global sera calculé en additionnant les différents prix forfaitaires pour tous ces postes.</p> <p>En conséquence, l'ensemble des charges est réputé inclus dans les prix forfaitaires globaux couvrant toutes les prestations prévues.</p>
8.	<p>La responsabilité de mesurer l'amélioration du travail décent dans les 1 500 emplois incombe-t-elle entièrement au prestataire recruté dans le cadre de ce marché, ou est-elle partagée avec les prestataires filières qui suivent directement les bénéficiaires ?</p>	<p>Les 1500 emplois sont la cible des prestataires qui ont la responsabilité d'accompagner les acteurs des filières. Ils ont la responsabilité de la création et/ou la consolidation des emplois dans les filières qui les concernent. Ils ont une responsabilité dans la promotion travail décent. Cependant, c'est au prestataire qui sera recruté dans le cadre du présent marché de développer des activités visant l'intégration d'au moins une dimension des 5 dimensions prioritaires du travail décent dans les 1500 emplois créés par les autres prestataires</p>
9.	<p>La réalisation d'enquêtes de terrain auprès des travailleurs et travailleuses fait-elle partie du scope de cette mission ? Si oui, le recrutement d'enquêteurs terrain est-il finançable sur les lignes de coûts d'activités prévues dans l'offre financière ?</p>	<p>Il est demandé au prestataire de réaliser un diagnostic participatif autour des 5 dimensions prioritaires du travail décent afin d'identifier les enjeux prioritaires liés l'intégration du travail décent dans les filières ciblées. La réalisation de ce diagnostic fait partie des coûts des activités et doit être pris en compte dans l'offre financière du prestataire.</p>
10.	<p>Existe-t-il déjà une définition opérationnelle de ce qu'est « un emploi amélioré sur au moins une dimension du travail décent » dans le cadre du projet ? À défaut, cette définition sera-t-elle co-construite avec le prestataire lors de la phase de diagnostic ?</p>	<p>Oui, il existe dans le cadre du projet, une définition d'un emploi consolidé où au moins une dimension du travail décent est prise en compte. Cette définition sera partagée et mise en discussion avec le prestataire lors de la réunion de démarrage de la prestation.</p>
11.	<p>Quelle est la situation de référence (baseline) actuelle sur le nombre d'emplois et leurs conditions de travail</p>	<p>Le travail du prestataire vient en complément de celui des prestataires déjà recrutés et qui ont la charge de</p>

	<p>dans les filières ciblées ? Le prestataire devra-t-il la construire intégralement ou pourra-t-il s'appuyer sur des données existantes collectées par le projet ?</p>	<p>l'accompagnement des acteurs des différentes filières ciblées par le projet. Sur la base de la situation de référence du projet, l'objectif de création d'emplois est fixé. Le prestataire s'appuiera sur les données existantes du projet pour faire un diagnostic participatif autour des 5 dimensions prioritaires afin d'identifier les enjeux prioritaires liés l'intégration du travail décent dans les filières ciblées.</p>
12.	<p>Combien d'initiatives pilotes d'intégration du travail décent sont envisagées dans le cadre de la mission</p>	<p>L'atelier participatif organisé par le projet avec les acteurs de l'écosystème du travail décent a permis d'identifier les 5 dimensions prioritaires du travail décent sur lesquels il va travailler :(i) la protection sociale en santé, (ii) la sécurité de l'emploi (iii) la sécurité des revenus (iv) la santé et la sécurité au travail et (v) la voix et la représentation des travailleurs. Au terme du diagnostic qui sera réalisé, le prestataire devra développer au maximum 5 initiatives visant intégrer au moins une des dimensions prioritaires dans les emplois créés.</p>
13.	<p>Le CSC prévoit 3 experts principaux. Est-il possible de prévoir, dans la méthodologie, une équipe locale d'appui à la mise en œuvre (coordinateurs terrain, animateurs, formateurs relais) financée sur les lignes budgétaires disponibles ? Le cas échéant, ces profils seraient-ils intégrés dans les honoraires des experts principaux ou dans les coûts d'activités ?</p>	<p>Enabel ne prévoit pas de lignes budgétaires supplémentaires pour la prise en charge de personnels autres que ceux proposés dans le CSC « Experts principaux ».</p> <p>Le prix global du marché, intitulé « honoraires et coûts des activités », couvre l'intégralité des prestations, y compris les ressources humaines que le soumissionnaire choisirait de mobiliser en complément des experts principaux. Toutefois, ces profils peuvent être inclus dans les coûts des honoraires et d'activités</p>
14.	<p>Une présence physique permanente du prestataire dans les régions d'intervention (Fatick, Kaolack, Kaffrine)</p>	<p>Une présence physique permanente du prestataire dans la zone du projet n'est pas attendue. Cependant, il est attendu du</p>

	est-elle attendue, ou des missions perlées depuis Dakar sont-elles acceptées ?	prestataire la proposition d'une approche méthodologique et opérationnelle adaptée à la zone, permettant d'avoir un contact permanent avec les cibles de la prestation.
15.	Pourriez-vous nous confirmer si une retenue à la source (notamment de l'ordre de 20 %) sera appliquée par l'autorité contractante sur les paiements effectués au contractant ?	Sous réserve des conventions fiscales spécifiques entre le Sénégal et le pays du prestataire, une retenue à la source de 20 % est appliquée sur le montant brut des prestations de services rendues au Sénégal par un prestataire étranger non établi. Cette retenue constitue le mécanisme fiscal normal applicable aux prestations internationales de services destinées au Sénégal.
16.	Dans le formulaire d'offre financière, il est prévu une ligne pour les coûts des activités prévues. Quelle prise en charge est attendue par le prestataire ? Notamment, la logistique, les per diem, frais de déplacements des participants pour les formations, ateliers et tables rondes seront-ils pris en charge par le projet, ou par le prestataire ?  Dans le cas d'une prise en charge par le prestataire : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pouvez-vous préciser à quoi correspond la "facilitation de l'accès aux services de protection sociale en santé et équipement facilitant l'intégration TD" ? Quels services et quels moyens sont attendus ?</li> <li>○ Serait-il possible d'avoir une estimation du nombre de participants à chaque formation</li> </ul>	Dans le cadre de ce marché, tous les coûts liés à l'atteinte des résultats attendus du marché sont à la charge du prestataire. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La facilitation de l'accès aux services de protection sociale en santé concernant l'accompagnement des cibles vers la souscription à une couverture maladie à travers les UDAM. Les équipements concernent les EPI pour les acteurs des filières suivants les besoins identifiés lors du diagnostic.</li> <li>○ Les formations seront organisées en présentiel et une méthodologie sera proposée par le prestataire. En moyenne le nombre de participant sera de 25 participants par session.</li> <li>○ A défaut d'application des procédures internes du prestataire, le per diem et autres coûts</li> </ul>

	<p>et ateliers et le format attendu (présentiel, hybride) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Quelle grille de perdiem devons-nous considérer ?</li> </ul>	<p>logistiques seront basés sur les G50.</p>
17.	<p>Dans l'offre financière, une ligne est prévue pour les coûts liés "au suivi évaluation et à la capitalisation". Ce forfait est-il compris pour couvrir uniquement les frais de mise en page, illustration ou de reprographie des notes de capitalisation, outils de collecte et livrables ?</p>	<p>La ligne prévue pour le suivi évaluation et la capitalisation prendra en compte les coûts liés au suivi évaluation des activités mis en œuvre pour le prestataire dans le cadre ce marché. Concernant la capitalisation, la ligne prendra en compte tous les coûts liés au processus de capitalisation et de production des notes : collecte et analyse des données, rédaction des notes, illustration, infographies.</p>
18.	<p>La retenue de 5% (BRS) inscrite à l'offre financière concerne-t-elle uniquement les structures dont le siège social est situé en Belgique ?</p>	<p><i>La retenue à la source (BRS) s'applique à tout opérateur économique, quel que soit son pays de résidence, dès lors qu'il n'est pas assujéti à la TVA dans le pays d'exécution du marché et qu'il est soumis au régime fiscal concerné « le régime fiscale le réel ».</i></p>
19.	<p>Les TdR prévoient l'organisation de « dix (10) sessions de formation relatives au travail décent » ainsi que « des ateliers de sensibilisation à destination des partenaires de mise en œuvre, des acteurs des filières et des entreprises ». Pourriez-vous préciser si un nombre minimum de participants est attendu par session de formation ?</p>	<p><i>En moyenne, le nombre de participants aux formations sera de 25.</i></p>
20.	<p>De même, existe-t-il des attentes minimales concernant le nombre de participants ou le format des ateliers de sensibilisation prévus dans le cadre de la mission ?</p>	<p><i>Concernant le nombre des participant, il est prévu en moyenne 25 personnes par atelier. Les ateliers seront organisés en présentiels avec une méthodologie alternance et théorie et pratique</i></p>
21	<p>La durée globale de mise en œuvre est fixée à vingt-huit (28) mois, tandis que les niveaux d'effort des différents experts proposés dans les TDR semblent</p>	<p><i>Le nombre d'homme jours proposé par expert sera réparti sur la durée de la mission (28 mois). Le prestataire a la charge de développer une méthodologie</i></p>

	<p>relativement limités, variant globalement entre trente-cinq (35) et quarante-deux (42) jours/homme, y compris pour l'Expert Chef d'équipe.</p> <p>Au regard de la durée de la mission ainsi que des responsabilités attendues en matière de coordination, de suivi technique, d'assurance qualité et d'accompagnement opérationnel, nous souhaiterions savoir :</p> <p>Si ces niveaux d'effort correspondent exclusivement à des interventions ponctuelles prédéfinies ;</p> <p>Si les experts sont supposés intervenir de manière discontinue sur toute la période de la mission ;</p> <p>Ou si certaines fonctions de suivi opérationnel courant seront assurées par d'autres dispositifs ou ressources non explicitement mentionnés dans les TDR.</p>	<p><i>permettant de dérouler l'ensemble des activités prévues et de garder un contact permanent avec les cibles de l'intervention.</i></p>
22	<p>Pourriez-vous préciser le nombre moyen de participants attendus pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les 10 sessions de formation prévues ;</li> <li>- Les 6 tables rondes régionales ;</li> <li>- Les ateliers de sensibilisation additionnels envisagés dans le cadre de la mission ?</li> </ul>	<p><i>Le nombre de participant pour les sessions de formation et les ateliers de sensibilisation est de 25 participants en moyenne.</i></p> <p><i>Concernant les 6 tables rondes, le nombre de participant en moyenne sera entre 40 à 50.</i></p>
23	<p>Pourriez-vous confirmer la durée attendue pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les sessions de formation ;</li> <li>- Les tables rondes ;</li> <li>- Les ateliers de sensibilisation ?</li> </ul>	<p><i>La durée pour les sessions de formation et la sensibilisation sera 3 jours au maximum par session</i></p> <p><i>La durée des tables rondes sera en moyenne de 2 jours par session</i></p>
24	<p>Pourriez-vous clarifier la portée attendue de l'appui aux initiatives pilotes et aux équipements facilitant l'intégration du travail décent, notamment si cela inclut :</p>	<p><i>La portée des initiatives sera de faciliter la prise en compte de travail décent dans les activités des entrepreneurs.</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des supports de démonstration uniquement ;</li> <li>- Un appui opérationnel limité ;</li> <li>- Ou l'acquisition et la distribution directe d'équipements au bénéfice des entreprises accompagnées ?</li> </ul>	<p><i>Pour les formations, il sera nécessaire d'avoir des supports de démonstration.</i></p> <p><i>Concernant les équipements, il sera question sur la base de diagnostic, de doter les acteurs de filières ou les entrepreneurs d'équipements de protection individuel (EPI)</i></p>
25	Pourriez-vous préciser si des services d'interprétation et/ou de traduction en langues locales doivent être prévus lors des formations, ateliers et activités de terrain ?	<i>Il revient au prestataire de développer une méthodologie et des outils pour dérouler l'ensemble des ateliers de formations et de s'assurer d'une bonne appropriation par les bénéficiaires</i>
26	Pourriez-vous clarifier si la mise en place d'une plateforme numérique ou d'un tableau de bord de suivi est attendue dans le cadre de la mission, ou si des outils de reporting standards sont suffisants ?	<i>Il est attendu du prestataire la mise en place de dispositif de suivi-évaluation (avec un tableau de bord) permettant de collecter et d'analyser l'ensemble des données en rapport avec les résultats attendus de la prestation.</i>
27	Pourriez-vous fournir une répartition indicative des entreprises cibles, des bénéficiaires ou de l'intensité des interventions entre les trois régions d'intervention (Fatick, Kaolack, Kaffrine) et les filières prioritaires ?	<i>En lien avec les prestataires de mise en œuvre, le diagnostic permettra de faire une répartition des entreprises par filière et par région dans lequel il est attendu l'intégration de dimension de travail décent dans les 1500 emplois visés.</i>
28	Dans le cadre de la réponse à l'appel d'offres cité en objet et afin de vous présenter une offre de qualité et pertinente, nous sollicitons un report de deux semaines de la date de remise des offres	Pour des raisons opérationnelles, la date limite de remise des offres, fixée au 25 mai 2026 à 12h00 (GMT), ne pourra pas être prorogée de deux semaines.